

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de conventions de stages à la Responsable du Département Management Double Compétence de l'IAE Nantes-Economie et Management

DAJ-2025.04.24.03

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Florence JACOB**, Maître de Conférences, Responsable du Département Management Double Compétence de l'IAE Nantes - Economie et Management, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stages (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de son département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site de Nantes Université et affiché dans les locaux de l'Institut en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 6 Mai 2025

La Délégente,

Vu et pris connaissance par

La Délégate,

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Florence JACOB

*Responsable du Département Management Double
Compétence de l'IAE Nantes – Economie et Management*

Transmis au Rectorat et publié le